

Rétrospective de la session d'automne 2025:

Première victoire pour la formation professionnelle supérieure



La session d'automne s'est achevée aujourd'hui. Plusieurs décisions importantes ont été prises en faveur de la branche de l'hébergement. Le Conseil des États a adopté un train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. En outre, le Conseil national rejette l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» de l'UDC.

Les titres Professional Bachelor et Professional Master aident à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

En approuvant le train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure, le Conseil des États a envoyé un signal important en faveur de la formation professionnelle. Les nouveaux titres complémentaires «Professional Bachelor» et «Professional Master» permettent de mieux comparer le niveau de formation des titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure. Ceux-ci ont ainsi de meilleures chances sur le marché du travail à l'étranger et dans les entreprises internationales, car leurs diplômes sont mieux compris. La formation professionnelle redevient par conséquent une voie attrayante pour les jeunes qui se trouvent en phase d'orientation professionnelle. Les titres complémentaires montrent que les apprentissages permettent eux aussi de poursuivre une carrière intéressante.

Un non clair à l'«initiative de résiliation» de l'UDC («Pas de Suisse à 10 millions!»)

Cent-quinze orateurs s'étaient inscrits pour débattre de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» au Conseil national et, à l'exception de l'UDC, aucun groupe parlementaire ne l'a approuvée. Elle a été rejetée par 121 voix contre 64 et 6 abstentions. Le contre-projet direct du Centre n'a pas non plus convaincu la Chambre basse. Il exigeait que le Conseil fédéral négocie avec l'UE une extension de la clause de sauvegarde dès que la limite de 9,5 millions serait dépassée. Le Conseil l'a rejeté par 161 voix contre 30. HotellerieSuisse partage l'avis de la majorité et salue la décision du Conseil national. L'Initiative «Pas de Suisse à 10

millions» met en danger le fonctionnement même du marché du travail et la prospérité de la Suisse. La libre circulation des personnes avec l'UE est essentielle pour la branche de l'hôtellerie-restauration qui ne saurait fonctionner sans l'apport bienvenu de la main d'œuvre étrangère. Cette dernière représente 49% des quelque 80'000 employés de l'hôtellerie (contre 28% dans l'économie suisse). HotellerieSuisse continuera de s'engager en faveur d'une Suisse ouverte aux conditions de vie favorables à ses habitants. L'objet va maintenant au Conseil des Etats.

Pas de suppression du statut de protection S

HotellerieSuisse se réjouit également que le statut de protection S n'ait pas été supprimé, comme le demandaient deux motions au Conseil national et au Conseil des États. Ce statut garantit la protection nécessaire, compte tenu de la guerre qui se poursuit et de la situation instable en matière de sécurité en Ukraine. Il constitue la base d'une intégration rapide dans la société et sur le marché du travail.

Les efforts d'intégration de la Confédération, des cantons et des entreprises portent leurs fruits. Le taux d'emploi des personnes bénéficiant du statut de protection S, arrivées entre mars et juin 2022, avoisinait 40 % en mars 2025. Cette évolution positive doit continuer à être protégée, en offrant une sécurité de planification aux entreprises comme au personnel. Une suppression hâtive du statut de protection S aurait à la fois torpillé ces efforts d'intégration et mis en péril le fonctionnement du système d'asile suisse.